

Croissance durable : vers une Bretagne exemplaire

Alors que la croissance durable était au cœur des débats internationaux avec la COP 21 fin 2015, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Bretagne poursuit son action au niveau régional. En mettant à disposition des entreprises, des collectivités locales, des Pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil, l'agence leur permet de progresser dans leur démarche environnementale. Les priorités fixées en 2015 ont permis d'amorcer de nombreuses démarches vertueuses sur le territoire breton. Ces initiatives vont prendre corps et se renforcer dans les mois qui viennent au profit d'une région qui ambitionne d'être exemplaire en matière de lutte contre le changement climatique et de développement de l'économie circulaire.

Pour l'année 2016, la direction régionale de l'ADEME conforte ses trois priorités thématiques engagées en 2015 :

- contribuer à l'objectif de rénovation énergétique des bâtiments en Bretagne
- adapter la politique « déchets » vers l'économie circulaire et l'économie de ressources
- maintenir le développement de la production de chaleur renouvelable.

LE BATIMENT, MOTEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

>> **Budget 2015 : 2,4 M€ - Budget 2016 : 2,15 M€**

Responsable de 23% des gaz à effets de serre dans la région et de 45% des consommations énergétiques, **le bâtiment est l'une des priorités de l'ADEME Bretagne** qui souhaite positionner le territoire parmi les pionniers de la rénovation énergétique de l'habitat. L'objectif pour la Bretagne est ambitieux avec 45 000 logements rénovés par an à l'horizon 2020.



1. A ce titre, l'agence va poursuivre le **déploiement des Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat (PLRH)**. Il s'agit de mobiliser en un ou des espaces ressources l'ensemble des compétences sur l'habitat et l'énergie disponibles sur un territoire pour accompagner les particuliers et les professionnels dans la transition énergétique. **L'ADEME et la Région soutiennent le développement de ces plateformes. A ce jour, 9 sont opérationnelles, 4 en cours de finalisation, 6 en études.** Parmi les plateformes en voies de finalisation, celles de Saint-Brieuc et Brest présentent des résultats encourageants. La PLRH Saint-Brieuc (Vir'Volt ma Maison) a ainsi permis d'établir 2 300 contacts avec des particuliers, accompagner 700 projets, traiter 250 dossiers et la concrétisation de 136 projets (entre 2013 et 2015). Quant à la PLRH de Brest, ce sont 374 diagnostics réalisés, 187 dossiers engagés, 140 dossiers aboutis et une économie moyenne d'énergie de 45%.

2. En 2016, la Direction régionale de l'ADEME prévoit également de **poursuivre l'accompagnement de la montée en compétence des professionnels du bâtiment**, via le

CONTACT PRESSE :

Anne-Claire LOAËC - Tel : 02 99 65 05 47 - Port : 06 30 85 32 11 – ac.loaec@agence-release.com

dispositif de **formation Praxibat**. Il s'agit de former les TPE/PME pour qu'elles se voient attribuer la mention « Reconnu garant de l'environnement » (RGE). **A fin septembre 2015, 3 707 entreprises bretonnes étaient labellisées RGE** (822 dans les Côtes-d'Armor, 946 dans le Finistère, 1113 en Ille-et-Vilaine et 826 dans le Morbihan). La Bretagne fait figure de bon élève puisqu'**elle est la 3^e région française en nombre de professionnels qualifiés**, soit 16% des entreprises du BTP.

ADAPTER LA POLITIQUE « DECHETS » VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET L'ECONOMIE DE RESSOURCES

>> **Budget 2015 : 14,2 M€ - Budget 2016 : 15,75 M€**

La mise en œuvre de la stratégie économie circulaire en région constitue la seconde priorité affichée par l'ADEME Bretagne. La transition est déjà bien amorcée sur le territoire breton avec de nombreux projets régionaux mis en place à destination des collectivités et des entreprises.

Toutes les collectivités qui s'étaient engagées, en 2009, dans la réalisation d'un programme local de prévention pour 5 ans, ont atteint leur objectif de réduire d'au moins 7% les quantités d'ordures ménagères et assimilées sur leurs territoires. A noter qu'en 2015, la Bretagne compte 8 nouveaux territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage qui s'engagent dans une démarche volontaire et participative qui implique l'ensemble des acteurs du territoire (associations, entreprises, citoyens).

2016 verra également la création d'une nouvelle dynamique en faveur des installations de méthanisation. La filière connaît un ralentissement depuis 2014 mais les perspectives sont encourageantes pour 2016 avec la parution de nouveaux tarifs d'achats de l'électricité.

MAINTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE

>> **Budget 2015 : 4,2 M€ - Budget 2016 : 8,25 M€**

Le déploiement et la consommation du Fonds chaleur en région constitue enfin la dernière priorité thématique. L'année 2015 a été en partie consacrée à des réflexions internes visant à mieux structurer l'offre des différentes filières (solaire, méthanisation, bois énergie ...) de façon à viser un meilleur déploiement dans les années à venir. L'année 2016 verra par exemple des essais de territorialisation du Fonds chaleur sur quelques territoires pilotes de façon à donner à ces territoires plus de visibilité sur la disponibilité de ce fonds.



UN ENGAGEMENT ACTIF AUPRES DU TERRITOIRE ET DE SES ACTEURS ECONOMIQUES

L'implication de l'ADEME Bretagne dans la conduite de la transition énergétique de la société bretonne passe par une présence active auprès des acteurs économiques et des collectivités du territoire. Pour créer une dynamique de territoire, **l'ADEME souhaite poursuivre le déploiement des PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) en incitant les territoires à s'engager dans des programmes d'actions mais aussi à relayer la fin des programmes locaux de prévention déchets **par les nouveaux territoires qui s'engagent sur le programme Zéro déchet, zéro gaspillage** (ZDZG) initié par le ministère.

BUDGET GLOBAL

2015 : 26,4 M€

2016 : 28,4 M€

CONTACT PRESSE :

Anne-Claire LOAËC - Tel : 02 99 65 05 47 - Port : 06 30 85 32 11 – ac.loaec@agence-release.com